



Réf. Farde e-Assemblées : 2260351

N° OJ : 152

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

Objet : Convention de partenariat avec la Radio Télévision Belge d'expression française.- Année scolaire 2019-2020.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu le Décret du 24 juillet 1997 du Conseil de la Communauté française définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre;

Vu le Décret du 12 janvier 2007 du Parlement de la Communauté française relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française;

Considérant que via divers services et intervenants, la RTBF possède une expertise et un savoir-faire dans le domaine de l'éducation aux médias ; elle représente donc, dans ce domaine, un interlocuteur de choix et une ressource de premier plan;

Considérant que la Ville de Bruxelles souhaite que la RTBF effectue certaines missions qui consistent en un appui à des actions pédagogiques en rapport avec l'éducation aux médias;

Considérant que la RTBF souhaite effectuer ces Missions pour la Ville de Bruxelles conformément aux modalités et conditions exposées dans la convention en pièce jointe;

Considérant la volonté des parties de prolonger leur collaboration pour l'année scolaire 2019-2020;

Vu l'avis de la Section de l'Instruction publique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE:

Article unique: d'adopter la convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et la Radio télévision belge d'expression française visant une éducation aux médias dans les établissements scolaires de la Ville de Bruxelles pour l'année scolaire 2019-2020.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

